



FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESIONNELLE
tahiry **Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa**
(FMFP)

TRAME D'APPEL A PROJETS
POUR LE SECTEUR BTP/RS
DIMENSION SECTORIELLE

Date: 28/02/2019

Rédacteur: Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

CSP BTP/RS

Table des matières

1 – Objet de l’appel à projets	3
2 – Présentation du Fonds de Formation de Madagascar	3
3 – Contexte et enjeux	4
4 – Description de la réponse attendue	4
5 – Contenu de la proposition	4
5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet	5
5.2. Contexte socioéconomique	5
5.3. Objectifs et contenu de la formation	5
5.4. Modalités de la formation	6
5.5. Indicateurs de résultats	6
5.6. Conditions financières	6
6 – Procédure de l’appel à projets	7
6.1. Conditions d’envoi des offres et date limite de réception	7
6.2. Sélection du porteur de projet	7
7 – Contractualisation	9
Annexe 1 : Fiche d’identification de la demande d’un projet inter-entreprises sectoriel	10
Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d’un projet inter-entreprises sectoriel ...	10
Annexe 3 : Termes de référence	13
Annexe 4 : Programme de formation	16
Annexe 5 : Modalités de suivi et évaluation	16

1 – Objet de l’appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d’entreprises la conception et la mise en œuvre d’actions de formation(s)

- Au profit du secteur Bâtiment et Travaux Publics et Ressources Stratégiques (BTP/RS)
 - En vue de développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
 - En vue de qualifier les personnes en recherche d’emploi dans le secteur ;

Le financement de ces projets relève d’un fonds additionnel abondé par l’AFD qui appuie le FMFP dans son installation et le démarrage de ses activités.

2 – Présentation du Fonds de Formation de Madagascar

Le FMFP est une association reconnue d’utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d’une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d’un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l’arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le Fonds assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l’insertion professionnelle durable des personnes en recherche d’emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micro- et petits entrepreneurs et des employés en situation d’emplois précaires.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- sur des projets individuels d’entreprises ;
- sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels ;
- sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- de sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d’intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions entre dans le cadre de projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d’entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel

Paritaire BTP/RS qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets annuels.

3 – Contexte et enjeux

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets décrits dans les TDR en annexe, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays.

Dans ce cadre, les enjeux sont les suivants :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le secteur BTP/RS;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

4 – Description de la réponse attendue

La réponse attendue du porteur de projet se conformera aux conditions ci-après :

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur, affiliées à la CNAPS ;
- Le nombre d'entreprises associées dans le projet devra être au nombre de trois (03) minimum
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans le secteur bâtiment, travaux, industrie minière (dans un poste en production, opération, maintenance, etc.), énergies, carburant, pétrole aussi bien pour de niveau d'encadrement qu'agents d'exécution ou des salariés sur des métiers très spécialisés et assez précis tels que la conduite d'engins en travaux publics, mécanicien de chantiers, maintenance et opération en usine et formateurs.
- Le projet cible aussi les personnes en recherche d'emploi et désireuses de s'insérer durablement dans ce métier de BTP et Ressources stratégiques ;

5 – Contenu de la proposition

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 1 et 2.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans

toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur aura à développer le contexte socio-économique lié à son projet en prenant en compte le contexte global du secteur.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur dont en partie spécifiés dans les TDR de l'appel en annexe
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

5.3. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui peuvent être en lien avec le développement des compétences sur les métiers de base dans le secteur BTP et RS et en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur notamment sur :
 - Hygiène Santé Environnement : maîtrise des normes en HSE dans le secteur
 - Maintenance de chantier : de la maintenance préventive à la maintenance curative
 - Maintenance en usine : mécanique (*construction, fabrication*), électrique (*instrumentation*, industriel)
 - Opération en usine : équipements
 - Soudure : le soudeur peut intervenir en usine ou en chantier connaissances des métaux, lecture de plans et documents techniques, techniques de découpe (thermique, mécanique, métallurgique)
 - Conduite d'engins : engins de grand chantier, grutier
 - Recyclage des formateurs dans leur domaine de spécialité et métiers de base
 - Encadrement et management d'entreprise du BTP

- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (ne dépassant pas 300 mots) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation.

5.4. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹, modalités de suivi et d'évaluation² et production du cahier des charges de la formation interne
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une et justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation,³ modalités d'évaluation et de suivi⁴ ;
 - En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁵, modalités de suivi et d'évaluation⁶ et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

5.5. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi : le nombre de bénéficiaires de la formation devra être au moins 30 par projet pour le montant minimal demandé (5 000 000 MGA) et au moins 80 pour le montant maximal (40 000 000 MGA)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

5.6. Conditions financières

- Coût par bénéficiaire (le coût par bénéficiaire ne pourra excéder 500 000 MGA) ;
- Détail des coûts
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail

¹ Voir annexe 4 sur le programme de formation

² Voir annexe 5 sur les modalités de suivi et évaluation

³ Voir annexe 4 sur le programme de formation

⁴ Voir annexe 5 sur les modalités de suivi et évaluation

⁵ Voir annexe 4 sur le programme de formation

⁶ Voir annexe 5 sur les modalités de suivi et évaluation

- des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations sur la base d'un forfait ou en coût réel plafonné à 200 000 MGA par apprenant et par projet ;
- Coût total du projet (le coût total du projet devra s'inscrire dans une enveloppe globale comprise entre 5 000 000 MGA et 40 000 000 MGA)

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

6 – Procédure de l'appel à projets

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **12 avril 2019 à 17 heures.**

Les dossiers électroniques (sous format pdf) peuvent être envoyés par e-mail à : fmfp@fmfp.mg et les dossiers physiques peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),
Tour Zital, 4^{ème} étage, Route des hydrocarbures Ankorondrano,
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
11/03/2019	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds

12/04/2019	Date limite de réception des propositions
15/04/2019	Instruction des réponses recevables
22/04/2019	Commission de sélection
26/04/2019	Notification de la décision
29/04/2019	Conventionnement ou contractualisation
Début 05/2019	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères de pertinence et de qualité, impliquant d'autres critères spécifiés dans le dossier (*)
Qualité de la prestation de formation
Proposition financière

(*) Des critères spécifiques ont été définis pour les projets du secteur BTP-RS dont :

- Projets encourageant la sécurisation des emplois précaires (meilleures conditions de travail)
- Plus de 3 entreprises portent le projet
- Possibilité de promotion des femmes à l'issue de la formation
- Plus de 80 bénéficiaires par projets et répartis par entreprise associée
- Un potentiel important de création d'emploi (surtout pour les jeunes)
- Durée de la formation : moins de 3 mois
- Formation certifiante recommandée
- Une ingénierie de formation tournée vers la demande (réponse aux besoins directs des entreprises productrices) résumé par le sigle APC ou approche par compétences
- 25% au moins des formés ont entre 15 et 35 ans/et 40% sont des femmes

Les atouts cités ci-dessus seront considérés lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du secteur.

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidats non retenus qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

7 – Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : fmfp@fmfp.mg , Tél. +261 22 538 86.

Annexe 1 : Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel

Informations à fournir par le porteur de projet	Appréciations sur les données fournies
Nom du porteur de projet (entreprise pour le compte d'un groupe d'entreprises, groupement d'entreprise, organisation professionnelle)	
Coordonnées de la personne en charge du projet	
Liste des entreprises partenaires	
Secteur d'activité concerné	
Nombre global de salariés des entreprises concernées	
Contexte socioéconomique de la demande <ul style="list-style-type: none"> Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou les entreprises concernées Les grands besoins de qualification au niveau du secteur 	
L'identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises concernées	
L'Intitulé de la formation à financer	
Une courte description de cette formation	
Nombre de salariés concernés au global et par entreprise (H/F)	
Catégorie de salariés concernés (H/F) <ul style="list-style-type: none"> Cadres Encadrement Ouvriers qualifiés autres 	
Dans le cas d'une formation de type pré-emploi : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes (15-35 ans)/adultes concernés Types d'emplois auxquels doit mener la formation Niveaux de qualifications visés 	

Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel

Informations à fournir par le porteur de projet	Appréciations sur les données fournies
Le type de formation à financer <ul style="list-style-type: none"> Formation en situation de travail Formation en centre de formation interne à une ou plusieurs entreprises du groupement Formation en centre de formation externe à l'entreprise, avec nom et coordonnées du prestataire Formation en alternance 	

En cas de formation externe : <ul style="list-style-type: none"> • Identité du prestataire • Expérience du prestataire dans le domaine de formation proposé (fournir des références d'interventions) • Expertise (fournir des références d'intervenants) • Moyens matériels • Programme et modalités de mise en oeuvre • Modalités de suivi et d'évaluation 	
En cas de formation interne : <ul style="list-style-type: none"> • Expertise des intervenants (formateurs, tuteurs) • Moyens matériels • Programme et modalités de mise en oeuvre • Modalités de suivi et d'évaluation 	
Durée et modalités de la formation <ul style="list-style-type: none"> • Durée globale en heures • Eventuellement, nombre de modules • Durée par module 	
Lieu de la formation	
Dates prévues de formation (début et fin formation)	
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> • Pour les salariés formés (en termes de compétences et qualifications acquises), • Pour les jeunes ou adultes en formation de pré-emploi (en termes de qualification et d'insertion) • Pour les entreprises et le secteur, effets sur l'activité, l'organisation du travail, la production • Pour le secteur en termes de capacité de diffusion et de transfert de la formation à financer 	
Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> • Pour vérifier l'atteinte des résultats visés, au niveau de chaque entreprise • Pour diagnostiquer les impacts éventuels de la formation au niveau de chaque entreprise, du groupement d'entreprises et du secteur • Veiller à mentionner des indicateurs de genre et par catégorie d'âge (jeunes 15-35 ans ou adultes) 	
Coût de la formation <ul style="list-style-type: none"> • Coût global détaillé en fonction <ul style="list-style-type: none"> ○ Des frais de formation (paiement des formateurs internes ou externes) ○ Des frais divers occasionnés par l'action de formation sur présentation de factures (utilisation des locaux, matière d'œuvre, fournitures) 	

• Part du coût global pris en charge par les entreprises	
• Part du coût à financer par le Fonds	

Annexe 3 : Termes de référence

Sur le 1^{er} à appel à projets dans le secteur Bâtiment Travaux Publics-Ressources Stratégiques (BTP-RS) en 2019

1. Contexte et justifications

Présentation générale du secteur

Le secteur Bâtiment Travaux Publics et Ressources Stratégiques est un secteur avec des activités structurantes. Il joue un rôle important dans l'économie de Madagascar. Actuellement, le secteur BTP représente environ 5% du PIB et 4% de celui de l'extractif.

En matière de développement de compétences, les activités du secteur BTP s'appuient et s'alignent sur la Stratégie Sectorielle de Développement des Compétences (SSDC) du secteur BTP-RS mais nécessite encore une mise au point par le biais du CS2PC-RS tout en considérant :

- Le Système d'informations sur le Marché du Travail dans le secteur BTP.
- Le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle,
- Le Service de l'orientation,
- Le Répertoire des Métiers et des compétences du secteur,
- Le dispositif d'Assurance et de Contrôle de la Qualité, Amélioration de l'employabilité,
- La dynamisation régionale et locale de développement des compétences,
- Le Cadre national et régional sectoriel de Certification des Compétences...

Toujours dans cette optique de développement continu des compétences, la mise en place du Centre National Emploi-Formation (CNEF BTP), fédérant à ce jour les Ministères en charge de la formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que des Travaux Publics (MTP), le Syndicat des entreprises du BTP (SE – BTP) et la Fédération des PME BTP, a contribué essentiellement au développement du secteur. Deux organisations professionnelles SEBTP (plutôt grandes entreprises) et FPME (plutôt petites et moyennes entreprises) interviennent activement dans le secteur et la chambre de mines intervient notamment pour le secteur Ressources Stratégiques.

Des grands projets miniers auront atteint le stade de la rentabilité d'ici peu et ils constitueront pour le Gouvernement des sources sûres de recettes fiscales et d'exportation, même si celles-ci suivront la fluctuation des prix des métaux. A ce jour, ces grands groupes expriment encore des besoins importants en compétence comme dans les domaines de la maintenance en usine ou sur un tout autre aspect que sont des laborantins géologiques. L'artisanat minier quant à lui représente un moyen de subsistance à des centaines de milliers de personnes dans les zones rurales. Les projets miniers sont des porteurs de projets industriels et par là de gros investisseurs internationaux et nationaux, y compris dans le BTP les élevant à un niveau stratégique important dans le développement économique d'un pays. L'industrie extractive aurait contribué à hauteur d'environ 15% à l'ensemble des recettes fiscales pour l'année 2017.

La politique stratégique du secteur des syndicats des travailleurs des industries ne peut s'extirper du cadre de la tendance de l'heure. Il n'y a pas de doute que le besoin de qualification et de formation se manifeste de manière universelle dans toutes les entreprises où des travailleurs exercent profession.

La professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans le(s) domaine(s) du Bâtiment, Travaux publics, et Ressources Stratégiques (mine, pétrolier, énergies, hydrocarbure, gaz, etc.) constitue une des priorités du secteur pour cette année 2019.

Par rapport à l'état actuel, on constate dans le secteur que :

- Le partenariat Public/Privé commence à se mettre en place. Des essais de mise en œuvre avec la structure d'Association sont effectifs, et ce type d'organisation facilite le dialogue et la prise de responsabilité de chaque partie et la collaboration entre les parties.
- Les professionnels des métiers commencent à s'intéresser à la formation professionnelle.
- Les compétences pédagogiques des formateurs sont renforcées surtout avec les nouveaux recrutés.
- Les établissements se font équiper petit à petit et ainsi ils se modernisent.
- Les programmes de formation (curricula) sont mis à jour et sont plus orientés vers le développement des compétences grâce à l'application de l'APC.

Contexte de l'appel à projets

Pour faire face aux défis des différents investissements à venir à Madagascar et répondre aux besoins de qualification des entreprises minières nationales et internationales, les acteurs du secteur regroupés au sein du Comité sectoriel paritaire (CSP) BTP-RS ont décidé d'organiser un appel à projets de formation mais aussi ont proposé une restructuration de l'offre de formation. Ces actions vont solliciter l'appui du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) qui est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation formation professionnelle des entreprises.

Dans le cadre de lancement de ce Fonds, l'Agence Française de Développement (AFD) a apporté une contribution financière de l'ordre de 50 000 Euros afin de financer des projets de formation répondant aux besoins en qualifications et aux déficits criants au niveau du secteur BTP-RS. Ces projets vont viser en premier lieu la professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans ce secteur.

2. Objectifs

(i) Objectif général

- Contribuer au développement du capital humain dans le secteur BTP-RS afin de faire face aux investissements de construction et des projets miniers.

(ii) Objectifs spécifiques

- Financer la mise en œuvre des projets de formations en réponse aux besoins prioritaires spécifiés dans les orientations stratégiques du secteur BTP-RS décrit plus bas
- Contribuer à la professionnalisation des employés dans des entreprises et à la qualification des personnes en recherche d'emploi suivant des besoins communs à plusieurs entreprises du secteur BTP-RS

3. Résultats attendus

- Au niveau des bénéficiaires, le financement des projets de formation contribuera à :
 - Former environ 400 salariés en permettant le développement des compétences de ces derniers dans les postes qu'ils tiennent dans les entreprises BTP-RS, ou en favorisant leur évolution pour intégrer les nouvelles exigences professionnelles afin d'assurer la pérennisation de leurs emplois.
 - Ou former environ 200 néo salariés visant à favoriser le recrutement de jeunes ou d'adultes ne justifiant pas de la qualification nécessaire pour occuper directement les

- emplois à pourvoir dans les entreprises du BTP-RS
 - Ou la combinaison des deux
 - 40% au moins des bénéficiaires de formation seront des femmes
- Au niveau des entreprises, le financement des projets de formation contribuera à :
 - Améliorer la productivité des entreprises bénéficiaires en renforçant les compétences de leurs employés pour une meilleure performance
 - Renforcer leurs ressources humaines en leur dotant de qualifications en réponse à leurs besoins
- En termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation, le financement des projets de formation contribuera à :
 - Proposer des démarches de formation innovantes ou diffusables au niveau des entreprises associées ou même au niveau du secteur

4. Orientations stratégiques sectorielles

Pour l'année 2019, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur du BTP-RS s'articulent principalement autour de la professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans le(s) domaine(s) du Bâtiment, Travaux publics, et Ressources Stratégiques (mine, pétrolier, énergies, hydrocarbure, gaz, etc.). Ceci afin de répondre aux exigences d'une meilleure qualification des salariés en poste afin de consolider leur maintien en emploi, et de préparer une main d'œuvre qualifiée ainsi qu'une compétence répondant aux besoins des gros investissements de demain dans le secteur

5. Les types de formation préconisés

Généralement les types de formation préconisés sont :

- Pour la formation de techniciens d'exécution qualifiés, la formation professionnelle certifiante est à renforcer.
- Pour la formation des agents en exercice, la formation courte du type qualifiant, classée dans la formation continue est à développer.
- Pour certaines formations très spécialisées où ni les formateurs, ni les moyens techniques et matériels, n'existent pas dans les centres de formation, par l'intermédiaire de partenariats avec des sociétés spécialisées, de même qu'avec des partenaires internationaux, montage de formations de formateurs sur place et adoption de stratégies adaptées pour pouvoir se doter progressivement des moyens. C'est l'exemple de formation de conducteur d'engins.
- Avec les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de la communication et de l'information, monter de la formation à distance sur des modules spécialisés pour lesquels le secteur aurait besoin, et avec des partenaires internationaux, est à considérer

(*) le porteur reste libre dans le choix des types de formation et des compétences (métiers) à cibler et toutes les informations contenues dans ces termes de référence serviront de cadre global d'élaboration du projet.

Annexe 4 : Programme de formation

Le porteur devra présenter le curriculum de formation qui vise à combler les gaps de compétences composé d'une description des parcours de formation et des méthodologies avec les objectifs d'apprentissage visés, l'organisation matérielle de la formation ainsi que les CV des prestataires/formateurs justifiant de leurs expériences et de leurs expertises. Le curriculum doit être détaillé, séquencé, précis, en cohérence avec les objectifs fixés et distinguer les périodes de formation théorique et pratique.

Annexe 5 : Modalités de suivi et évaluation

- Le référentiel métier ou une fiche de poste

Le porteur devra présenter ou mettre en attaché au présent dossier de soumission le ou les référentiel(s) métier ou fiche de poste ciblé(s) par la formation décrivant les compétences requises pour l'employé dans le processus. Le référentiel métier ou la fiche de poste détermine les compétences requises pour le personnel à former et permet de les décliner en objet de la formation. A défaut de référentiel, le porteur pourra présenter une description des compétences requises pour le métier ciblé par la formation suivant un processus d'ingénierie de formation.

- Le référentiel d'évaluation

Le porteur devra présenter ou mettre en attaché au présent dossier de soumission le ou les référentiel(s) d'évaluation de la performance et les acquis de la formation qui décrira au moins en deux temps les modes d'évaluation (post formation par les formateurs et en entreprise par le superviseur professionnel). Il s'agit de s'assurer comment le dispositif prévoit de mesurer l'acquisition des compétences telles que décrites dans les référentiels métier/compétence ou la fiche de poste.